

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 22 juin 2026

Date de la convocation

15/06/2026

Date d'affichage

15/06/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 2

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Mme Chantal LEPAIN, maire.

Présents : MM. Romaric BILOUS, Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Thomas RONDIER, Edouard BERGERON, Alexandre VEDRINE, Jacky PEDARD ; Mmes Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Patricia PERROCHON, Elise COMTE.

Absents excusés : Véronique VEDRINE représentée par Elise COMTE, Evelyne SULMON représentée par Mélanie LONG.

Absents non excusés : Régine LEMOINE.

Secrétaire de séance : Elise COMTE.

Réf : 2026 – 40

2026 40 – Approbation du Procès-verbal du 5 juin 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 5 juin 2026, a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le corriger.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026.

Le Maire .

Chantal LEPAIN



La secrétaire de séance

Elise COMTE

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.